AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon propose une aide forfaitaire de **300 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.** Cette subvention s'adresse aux habitants des communes de l'agglomération, sans condition de ressources.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir les conditions suivantes :

Être une personne physique majeure résidant dans l'une des communes de la CAPL.

Acquérir un VAE défini selon l'art R311-1 – point 6.11 du code de la route (cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km / h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et n'utilisant pas de batterie au plomb.

acheter un VAE neuf ou d'occasion chez un commerçant professionnel situé sur le territoire de la CAPL à compter du 1er septembre 2020 et avant le 31 décembre 2025. Son coût d'achat doit être inférieur ou égal à 3 000 € TTC. Ce plafond est relevé à 5 000 € TTC dans le cas des vélos cargo.

Ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets (cachet de la poste ou date de dépôt sur internet faisant foi) et ce, jusqu'à épuisement des crédits votés pour le dispositif.

https://www.ca-paysdelaon.fr/demarches-en-ligne/aide-pour-lachat-dun-velo-a-assistance-electrique/

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon: 60 rue de Chambry 02000 - Aulnois sous Laon http://www.ca-paysdelaon.fr/